

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28 MARS 2024

ID : 056-215600420-20240326-DEL20240326_20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2024

N°DC-2024-20

Conseillers en exercice : 19	Présents : 15	Votants : 17
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Versement d'une subvention à la société de chasse Saint-Hubert pour le compte des piégeurs de ragondins

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mardi vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi vingt-et-un mars deux-mille-vingt-quatre.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, , Mme Marie-Laure GAIN, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNEY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS NON EXCUSES : M. Franck JOSSO et M. Christian BARBIER

POUVOIRS : Mme Laurence MORVAN donne pouvoir à M. Daniel DURAND et M. Sébastien CHENAIS donne pouvoir à M. Sébastien BOURDAIS

Les ragondins ont été introduits en France au 19^{ème} siècle pour la production de leur fourrure.

Se plaisant dans notre département morbihannais, la population de ces derniers a considérablement augmenté ces dernières années. Outre leurs effets sur les écosystèmes (modification des milieux par la consommation de végétaux aquatiques), les ragondins peuvent avoir un impact fort sur les activités humaines (fragilisation des berges) voire sanitaires.

Trois chasseurs de la société de chasse de Colpo participent à la régulation de cette espèce en effectuant une campagne de piégeage de mars à avril.

Le résultat de la campagne de piégeage sera communiqué au mois d'avril 2024.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de verser une subvention d'un montant de 150€ par piégeur de ragondins, à la société de chasse Saint-Hubert, soit un montant total de 450€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VERSE** à la société de chasse Saint-Hubert de Colpo, une subvention d'un montant total de 450€ pour le compte des piégeurs.
- **INSCRIT** cette dépense au compte 65648 de l'exercice budgétaire 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

